

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 25 novembre 2019, à 18 h 30, à la salle B-105 du campus de Longueuil**

Sont présents :

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique
Mme Andrea Green, secteur universitaire
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Rose Marois, étudiante au secteur technique de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Isabelle Paquet, enseignante
Mme Julie Pelland, personnel de soutien
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
M. Guy Trudel, parent d'étudiant

Sont absents :

Mme Denise Girard, secteur des commissions scolaires
M. Abraham-Marie Julien, étudiant du secteur technique du campus de Longueuil
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques

Sont invités :

Mme Patsy Caron, coordonnatrice de programme et professeure, département de technologie de radiodiagnostic
Mme Johanne Daigle, conseillère au développement institutionnel
M. Pascal Désilet, directeur, ÉNA
M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. Serge Fournier, coordonnateur et responsable de la formation continue
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint, Direction des ressources financières
M. Lin Jutras, directeur adjoint des études
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale
 Mme Lise Maisonneuve, directrice adjointe des études, Direction des études
 Mme Nathalie Pellerin, directrice adjointe des études

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

SUJETS	POINTS
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 1 ^{er} octobre 2019	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1 ^{er} octobre 2019	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1 ^{er} octobre 2019	Information
2.2.1 Suivi concernant le réaménagement de l'école-atelier	
2.2.2 Suivi concernant le rapport du comité d'éthique de la recherche	
3. Adoption du programme révisé de Technologie de radiodiagnostic	Décision
4. Émission de DEC et d'AEC	Décisions
5. Adoption des balises d'élaboration du calendrier scolaire et présentation des nouvelles règles en cas de tempête	Décision
6. Adoption des conditions d'admission 2020-2021 (Règlement no 6)	Décision
7. Adoption du DEC-BAC en gestion internationale avec l'UQAM	Décision
8. Adoption du DEC-BAC en informatique avec l'Université de Sherbrooke	Décision
9. Présentation et adoption du plan décennal en recherche	Décision
10. Adoption des bons de commande	Décisions
10.1 Contrat d'entretien ménager	
10.2 Réfection de l'ascenseur, aile D, campus de Longueuil	
11. Adoption des états financiers 2018-2019	Décision
12. Approbation d'une affectation au solde de fonds	Décision
13. Institution d'un régime d'emprunt à long terme	Décision
14. Adoption du plan de gestion des risques en matière de gestion contractuelle	Décision
15. Dépôt du devis pour la révision de la <i>Politique des approvisionnements</i>	Information
16. Adoption du rapport annuel d'activités 2018-2019	Décision
17. Nomination(s)	
17.1 Lettres de démission	Information
17.2 Mandat d'un(e) étudiant(e) inscrit(e) à un programme d'études préuniversitaires, campus de Longueuil	Information
17.3 Nomination d'un(e) diplômé(e) du secteur technique, campus de Longueuil	Décision
17.4 Élection d'un membre externe pour le comité directeur	Décision
18. Correspondance	Information

- | | |
|---|-------------|
| 19. Information | Information |
| 19.1 Signature des déclarations d'intérêts des administrateurs | |
| 19.2 Dépôt de la liste actualisée des politiques et des règlements du Cégep | |
| 19.3 État des activités de représentation du directeur général | |
| 19.4 La Vie au Cégep | |
| 20. Dépôt de documents | Information |
| 21. Levée de la séance | Décision |

19-CA-76 PROPOSITION

Mme Julie Ethier, appuyée par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

19-CA-77 PROPOSITION

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2019 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

2.2.1 Suivi concernant le réaménagement de l'école-atelier

M. Sylvain Lambert, directeur général, fait un suivi concernant le réaménagement de l'école-atelier et répond aux questions des membres.

2.2.2 Suivi concernant le rapport du comité d'éthique de la recherche

Le budget pour l'année 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche est déposé avec le rapport annuel de ce comité, tel que mentionné lors de la dernière assemblée du conseil d'administration.

3. ADOPTION DU PROGRAMME RÉVISÉ DE TECHNOLOGIE DE RADIOLOGIE

M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études, Mme Patsy Caron, coordonnatrice du programme Technologie de radiodiagnostic, et Mme Johanne Daigle, conseillère pédagogique, se joignent à l'assemblée. Mme Caron débute la présentation du programme révisé de Technologie de radiodiagnostic en expliquant le rôle du technologue en imagerie médicale, et précise que la fonction de travail en échographie fait désormais partie d'un programme à part entière. Les étapes d'élaboration du nouveau programme sont présentées. Il est précisé que les travaux de l'élaboration du nouveau programme ont permis de bien sentir l'aspect de l'approche programme.

Il est confirmé que ce programme révisé de Technologie de radiodiagnostic répond aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le nouveau programme sera en vigueur dès la session d'automne 2020.

19-CA-78 PROPOSITION

ATTENDU que la révision du programme de Technologie de radiodiagnostic est conforme aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée d'adopter le programme révisé de Technologie de radiodiagnostic.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration remercient Mme Patsy Caron pour la qualité de sa présentation, ainsi que toutes les personnes impliquées dans la révision de ce programme pour la qualité du travail accompli.

4. ÉMISSION DE DEC ET D'AEC

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de novembre 2019 et des 5 dernières années.*

19-CA-79 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2019, d'été 2019 et d'automne 2019 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19-CA-80 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep de délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors de la session d'hiver 2019 et d'été 2019 et d'automne 2019 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DES BALISES D'ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE ET PRÉSENTATION DES NOUVELLES RÈGLES EN CAS DE TEMPÊTE

5.1. ADOPTION DES BALISES D'ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

Mme Josée Mercier, directrice des études, a présenté le processus d'élaboration des nouvelles balises d'élaboration du calendrier scolaire et les raisons qui ont mené à la révision de celles-ci, soit les journées de levée de cours inopinées. Les nouvelles balises permettent une meilleure latitude quant aux journées de levée de cours, plus particulièrement en ajoutant une journée particulière d'enseignement à la fin de chacune des sessions.

19-CA-81 PROPOSITION

ATTENDU la conformité des nouvelles balises proposées avec le *Règlement sur le régime des études collégiales*;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Andrea Green, appuyée par M. Guy Trudel, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée des balises d'élaboration du calendrier scolaire, telle que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 PRÉSENTATION DES NOUVELLES RÈGLES EN CAS DE TEMPÊTE

Lors de la rencontre du conseil d'administration du 27 mars 2019, M. Sylvain Lambert, directeur général, avait confirmé l'intention de la direction, à la suite d'une réflexion amorcée au mois de février 2019, de réviser la procédure concernant la prise de décision en cas de tempêtes. Cette procédure a donc été révisée par la direction et a été publiée sur le site Web du Cégep afin de faciliter la prise de décision et la diffusion de l'information auprès des membres de la communauté collégiale.

6. ADOPTION DES CONDITIONS D'ADMISSION 2020-2021 (RÈGLEMENT NO 6)

Mme Josée Mercier, directrice des études, présente le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2020-2021*. Elle précise que les éléments du nouveau programme de Technologie de radiodiagnostic y ont été intégrés, quelques précisions pour l'admission pour les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) ont été apportées et un article a été ajouté afin de pouvoir exiger, dans certaines circonstances, qu'un étudiant ou qu'une étudiante participe à une activité visant à favoriser sa réussite.

19-CA-82 PROPOSITION

ATTENDU que la mise à jour du document *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2020-2021* est conforme aux exigences du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), à jour au 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Éric Trudeau, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée de remplacer le *Règlement numéro 6 – Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2019-2020*, adopté le 28 novembre 2018, par le *Règlement numéro 6 – Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2020-2021*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DU DEC-BAC EN GESTION INTERNATIONALE AVEC L'UQAM

M. Serge Fournier, coordonnateur au Département d'administration et de techniques administratives (DATA), se joint à l'assemblée et présente le projet de DEC-BAC en Gestion internationale avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il précise que les deux DEC-BAC offerts actuellement au Cégep, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), sont très populaires. Le

projet de grille de cours est également présenté et il explique que la première année est commune à tous les profils. Contrairement aux DEC-BAC avec l'UQTR, les cours universitaires de ce nouveau DEC-BAC se donneront au campus de l'UQAM situé au métro Longueuil. L'échéancier de présentation du programme dans les différentes instances permettrait une ouverture du programme à l'automne 2020.

19-CA-83 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau programme de DEC-BAC en Gestion internationale en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec l'UQAM à cet effet et à poser tout autre acte nécessaire à l'ouverture de ce programme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration remercient M. Serge Fournier, coordonnateur au Département d'administration et de techniques administratives (DATA), pour la qualité de sa présentation, ainsi que toutes les autres personnes ayant travaillé à la mise en place de ce DEC-BAC.

8. ADOPTION DU DEC-BAC EN INFORMATIQUE AVEC L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Dominic Proulx, coordonnateur du Département de Techniques de l'informatique, et M. Belhachemi Ouldali, coordonnateur du programme de Techniques de l'informatique, présentent le cheminement du DEC-BAC intégré en informatique en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Il est confirmé que les balises reliées aux cheminements de DEC-BAC ont été respectées dans l'élaboration de ce programme. Les démarches sont toujours en cours pour permettre de donner les cours universitaires au campus de Longueuil.

19-CA-84 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau programme de DEC-BAC en informatique en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet et à poser tout autre acte nécessaire à l'ouverture de ce programme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration remercient M. Dominic Proulx, coordonnateur du Département de Techniques de l'informatique, pour la qualité de sa présentation ainsi que toutes les autres personnes ayant travaillé à la mise en place de ce DEC-BAC.

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL EN RECHERCHE

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a demandé à tous les collèges de transmettre une mise à jour du PDIR pour la période 2020-2030. La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les collèges permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges.

La première opération de collecte des besoins et de planification des investissements en recherche a été lancée par le MEI en 2011. Le Cégep a pris part pour la première fois à l'exercice du plan décennal pour l'exercice 2018-2028. Il dépose cette année une deuxième planification.

Le PDIR 2020-2030 du Cégep présente cinq (5) projets, dont la mise à jour des trois (3) projets d'agrandissement des espaces de recherche rattachés au Centre technologique en aérospatiale (CTA), déjà planifiés au plan décennal précédent.

Deux (2) nouveaux projets prioritaires sont aussi ajoutés à la planification. Le plan présente le projet de Centre d'innovation et de recherche en santé qui consiste à mettre en place à l'intérieur du projet d'ajout d'espace pour le Pavillon de la santé et de l'innovation, un espace entièrement dédié à l'innovation et à la recherche autour de nouvelles approches de formation et de soins en santé. Le plan prévoit également le projet d'Aérocampus, pour lequel l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) et le Centre technologique en aérospatiale (CTA) seront particulièrement impliqués, et qui regroupera, sur le site de l'aéroport de Saint-Hubert, la formation collégiale, la recherche appliquée, la formation universitaire et des entreprises dans le secteur de l'aéronautique.

19-CA-85 PROPOSITION

ATTENDU la demande du MEI quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2020-2030;

ATTENDU que le PDIR permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;

ATTENDU que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);

ATTENDU la nécessité de planifier les investissements nécessaires pour la création d'un Centre d'innovation et de recherche en santé qui sera hébergé dans le projet d'ajout d'espace et réaménagement des cliniques-écoles du cégep Édouard-Montpetit;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Guy Trudel, propose à l'assemblée d'appuyer le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2020-2030 du Cégep, qui présente cinq (5) projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser le directeur général du Cégep, M. Sylvain Lambert, à signer le PDIR 2020-2030.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

10.1 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Le contrat d'entretien ménager présentement en vigueur pour le campus de Longueuil et le Centre sportif vient à échéance le 31 décembre prochain. Après avoir révisé le devis des fréquences et les exigences contractuelles, un appel d'offres public a été lancé pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en entretien ménager pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, assorti d'une option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une année chacune. La Direction des ressources matérielles privilégie une durée de trois (3) ans pour ce type de contrat, mais se donne également la possibilité de prolonger le contrat dans la mesure où elle se déclare satisfaite de la prestation du fournisseur, et ce pour deux (2) années supplémentaires. Cette approche permet aussi une planification budgétaire à plus long terme et un meilleur contrôle des coûts.

Ce faisant, le dirigeant de l'organisme doit autoriser la conclusion d'un contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans, tel que le prévoit l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*.

19-CA-86 PROPOSITION

ATTENDU que le contrat d'entretien ménager pour le campus de Longueuil et le Centre sportif vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00007963;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Éric Trudeau, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise *Les Services Ménagers Roy Itée* pour le contrat d'entretien ménager du campus de Longueuil et du Centre sportif, à partir du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée totale qui pourrait

être de cinq (5) ans, selon un engagement au système financier de cinq millions cinq cent quarante-quatre mille six cent trente dollars (5 544 630 \$), toutes taxes ristournées. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus ou des demandes supplémentaires qui peuvent survenir en cours de contrat, le tout en conformité avec l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui porte sur une modification à un contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 RÉFECTION DE L'ASCENSEUR, AILE D, CAMPUS DE LONGUEUIL

Une étude a été réalisée à l'automne 2018 par une firme spécialisée afin d'évaluer l'état des appareils de transport vertical au Cégep. Le but de l'étude était d'évaluer les appareils tant au point de vue de leur vétusté que de leur conformité aux normes applicables.

Des dix (10) appareils de transport vertical existants au Cégep, trois (3) ascenseurs ont été identifiés comme nécessitant une modernisation à effectuer à court terme (0-1 an), trois (3) à moyen terme (5-10 ans) et quatre (4) ne nécessiteront pas d'interventions majeures avant une dizaine d'années (long terme).

Quant aux ascenseurs identifiés avec interventions à court terme, deux (2) d'entre eux ont déjà été modernisés durant l'été 2019 : l'ascenseur de l'aile F au campus de Longueuil et l'ascenseur principal à l'ÉNA. Le troisième ascenseur identifié est l'ascenseur de l'aile D du campus de Longueuil. Il avait été impossible de mettre en chantier l'ascenseur de l'aile D au même moment que celui de l'aile F pour des raisons d'accessibilité. Dans la foulée de la logistique des travaux prévus pour l'été 2020, il est préférable de procéder aux travaux de modernisation de l'ascenseur au cours du printemps 2020. Comme le type d'appareil de levage est une technologie à câbles, il est réaliste de faire les travaux dans un bâtiment occupé, et ce, sans nuire d'aucune façon aux locaux à proximité du puits d'ascenseur.

19-CA-87 PROPOSITION

ATTENDU le résultat de l'étude technique réalisé par la firme spécialisée JMC inc.;

ATTENDU que l'ascenseur de l'aile D fait partie des ascenseurs identifiés comme nécessitant une modernisation complète sans autre délai;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le budget du fonds des immobilisations 2019-2020, parc immobilier, approuvé par le Conseil d'administration le 12 juin 2019;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL00008023;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Xavier Gret, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Ascenseurs Néoservices pour l'exécution de la modernisation de l'ascenseur D du campus de Longueuil au montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents dollars (198 700 \$). Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de deux cent trente-trois mille sept cent trente-deux dollars (233 732 \$).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, introduit le sujet des états financiers. M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le Rapport financier annuel (RFA) qui a été analysé par les membres du comité d'audit et des finances lors de la réunion de ce comité le 28 octobre 2019. Il répond aux questions des membres.

19-CA-88 PROPOSITION

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé l'audit du Rapport financier 2018-2019 du Cégep, tel que requis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU que, selon l'auditeur indépendant, le Rapport financier 2018-2019 donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du cégep Édouard-Montpetit au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU que les membres du comité d'audit et des finances ont procédé à un examen du Rapport financier annuel au 30 juin 2019, incluant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant;

ATTENDU que le Rapport financier annuel (RFA) est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport financier annuel au 30 juin 2019 et les notes complémentaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. APPROBATION D'UNE AFFECTATION AU SOLDE DE FONDS

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique la nécessité d'ajuster les fonds déjà affectés au solde de fonds au 30 juin 2019. Il commente et répond aux questions.

19-CA-89 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité d'ajuster, tel que prévu, les fonds déjà affectés pour un montant de trente-sept mille cinq cent dix dollars (37 510 \$) et d'affecter une provision pour les acquisitions à venir relatives aux activités sportives pour un montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Mme Isabelle Paquet, appuyée par M. Guy Trudel, propose à l'assemblée d'affecter un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent dix dollars (487 510 \$) au solde de fonds au 30 juin 2019 du cégep Édouard-Montpetit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique que le Cégep a reçu une lettre de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détaillant la procédure à suivre pour instituer un régime d'emprunt à long terme auprès du ministère des Finances ainsi que le modèle de la résolution qui doit être adoptée par le conseil d'administration du Cégep, le tout conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*.

19-CA-90 PROPOSITION

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRO, chapitre A-6.001), le cégep Édouard Montpetit (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas six millions six cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (6 647 797\$);

ATTENDU que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation et d'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 20 septembre 2019;

Sur la proposition de M. Raymond Chaussé, dûment appuyé par M. Patrick Monarque, il est résolu :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas six millions six cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (6 647 797 \$), soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la ministre.
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) **L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - b) **chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - c) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et**
 - d) **afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.**
5. **Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu de ce régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;**
6. **Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :**
Le directeur général;
La directrice des études;
Le directeur des ressources financières;
de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le plan de gestion des risques en matière de gestion contractuelle. Il le commente et répond aux questions.

19-CA-91 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor et de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Cégep, le conseil d'administration du Cégep doit adopter, sur recommandation du comité d'audit et des finances, un plan annuel de gestion des risques au plus tard le 31 décembre 2019;

ATTENDU que le comité de travail sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion a préparé le projet de plan de gestion des risques conformément au calendrier des travaux qui avait été approuvé par les membres du comité d'audit et des finances le 27 mai 2019;

ATTENDU que le plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. DÉPÔT DU DEVIS POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DES APPROVISIONNEMENTS

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, dépose un document intitulé *Projet de devis pour la révision de la Politique des approvisionnements*. Il le présente, le commente et répond aux questions des membres.

16. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020

Dans le cadre des travaux d'optimisation de la reddition de comptes dans le milieu de l'enseignement collégial, réalisés conjointement par la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une nouvelle procédure existe depuis l'an dernier pour permettre la transmission du Rapport annuel d'activités (RAA) au Ministère, conformément à l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). En effet, la transmission de ce rapport se fait désormais par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui

constituera le Rapport annuel d'activités couvrant l'ensemble des éléments obligatoires à présenter au ministre de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, le bilan 2018-2019 a été préparé afin de présenter, de façon plus esthétique, les faits saillants de cette année scolaire. Ce bilan sera disponible sur le site Web du Cégep.

19-CA-92 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* le Cégep doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent;

ATTENDU que le Rapport annuel d'activités contient l'ensemble des éléments obligatoires exigés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par les lois applicables, incluant le suivi du Plan stratégique 2018-2023;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport annuel d'activités 2018-2019 du cégep Édouard-Montpetit tel que déposé et de le transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} décembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. NOMINATIONS

17.1 LETTRES DE DÉMISSION

Le 1^{er} octobre 2019, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration et M. Sylvain Lambert, directeur général, ont reçu une lettre de la part de Mme Mélanie Gauthier, diplômée du secteur technique du campus de Longueuil, les informant de sa démission en tant que membre du comité directeur et membre du conseil d'administration.

De plus, le 1^{er} octobre 2019, M. Sylvain Lambert, directeur général, a reçu une lettre de la part de M. Zachary Lefebvre, étudiant au secteur préuniversitaire, l'informant de sa démission effective à partir du 2 octobre 2019 en tant que membre du conseil d'administration.

17.2 MANDAT D'UN(E) ÉTUDIANT(E) INSCRIT(E) À UN PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES, CAMPUS DE LONGUEUIL

L'Association générale étudiante du cégep Édouard-Montpetit (AGECEM) a été informée que M. Zachary Lefebvre a démissionné. Le Service du secrétariat général assurera un suivi auprès de l'AGECEM afin qu'un membre de la communauté étudiante inscrit à un programme d'études préuniversitaires du campus de Longueuil soit nommé à titre d'administrateur pour remplacer M. Lefebvre d'ici la prochaine réunion du conseil d'administration.

17.3 NOMINATION D'UN(E) DIPLÔMÉ(E) DU SECTEUR TECHNIQUE, CAMPUS DE LONGUEUIL

M. Sylvain Lambert, directeur général, explique la procédure qui a été suivie afin de remplacer Mme Mélanie Gauthier à titre de membre du conseil d'administration occupant le siège réservé à une étudiante ou un étudiant du secteur technique du campus de Longueuil.

L'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (Règlement no 1) prévoit ce qui suit en ce qui concerne les sièges réservés aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales :

2.3. LES TITULAIRES DU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

- 2.3.1. Dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date où survient une vacance à un poste de membre du conseil siégeant à titre de titulaire du diplôme d'études collégiales, les membres du conseil en fonction, après avoir reçu les recommandations du comité directeur à ce propos, comblent la vacance en renouvelant le mandat du membre sortant ou en nommant une nouvelle personne au poste.
- 2.3.2. Lorsqu'un appel de mise en candidature est nécessaire, et à la demande du conseil, le secrétaire du conseil en informe la communauté interne et les partenaires externes du Cégep.
- 2.3.3. Avant de procéder à une nomination, le conseil établit les critères généraux qui guideront la sélection des candidatures mises en nomination.
- 2.3.4. Les titulaires du diplôme d'études collégiales sont nommés à la majorité simple des membres du conseil en fonction, pour un mandat d'au plus trois ans.

En 2016, le conseil d'administration a adopté les critères suivants pour la sélection des candidats pour le siège réservé à une diplômée ou un diplômé du secteur technique du campus de Longueuil :

- La candidate ou le candidat doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans l'une des techniques enseignées au campus de Longueuil depuis au moins (dix) 10 ans;
- La candidate ou le candidat doit souhaiter siéger au conseil d'administration du Cégep;
- La candidate ou le candidat doit déposer une lettre de motivation ou une lettre de recommandation de son employeur ou d'un pair, accompagnée de son curriculum vitae.

Suite à l'appel de candidatures qui a été lancé le 9 octobre 2019, Mme Stéphanie Dumais a manifesté son intérêt à siéger au conseil d'administration du Cégep. Les membres du comité directeur ont analysé sa candidature le 12 novembre dernier et considèrent que le regard externe de la candidate qu'ils recommandent sera enrichissant pour les discussions du conseil d'administration.

19-CA-93 PROPOSITION

ATTENDU la démission de Mme Mélanie Gauthier, diplômée du secteur technique du campus de Longueuil, en date du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU l'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le dossier de la candidate, Mme Stéphanie Dumais, répond aux critères déterminés par le conseil d'administration;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la candidate;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Mme Julie Ethier, appuyée par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée de nommer Mme Stéphanie Dumais à titre d'administratrice pour occuper le siège réservé à une diplômée ou un diplômé du secteur technique du campus de Longueuil à compter du 26 novembre 2019, et ce, pour un mandat d'au plus trois ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17.4 ÉLECTION D'UN MEMBRE EXTERNE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Suite à la démission de Mme Mélanie Gauthier à titre de membre du conseil d'administration et à titre de membre du comité directeur, le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre externe pour siéger au comité directeur. Le processus d'élection d'un membre pour le comité directeur est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep prévoit ce qui suit pour la composition du comité directeur (article 5.1) :

5.1 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

5.1.1 Le comité directeur se compose des personnes suivantes :

5.1.1.1 le directeur général qui préside le comité

5.1.1.2 le président

5.1.1.3 le vice-président

5.1.1.4 deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants

5.1.1.5 un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel

5.1.1.6 le directeur des études, à titre d'invité permanent

5.1.2 Les membres du comité directeur mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétaire du conseil, lors de

l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans le cas de force majeure, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :

5.1.2.1 les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt à siéger au comité directeur;

5.1.2.2 le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;

5.1.2.3 le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus.

5.1.3. En cas de vacances au sein du comité directeur, le conseil doit nommer un nouveau membre à la première assemblée suivant cette vacance.

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose la candidature de M. Stéphane Girard. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

19-CA-94 PROPOSITION

ATTENDU la démission de Mme Mélanie Gauthier, effective à partir du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

M. Stéphane Girard est élu à titre de membre externe du comité directeur par acclamation pour l'année scolaire 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. CORRESPONDANCE

Le 18 octobre 2019, M. Jean Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, l'informant que, conformément au Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme totale et maximale de 11 823 700 \$ est accordée au Cégep Édouard-Montpetit à titre de subvention pour l'année scolaire 2019-2020.

19. INFORMATION

19.1 SIGNATURE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

En conformité avec le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (Règlement no 15), chaque administrateur doit remplir et signer une déclaration des intérêts qu'il a, à sa

connaissance, dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

Tous les membres reçoivent le formulaire de déclaration des intérêts d'un administrateur, ils sont invités à le remplir et à le remettre à Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire du conseil d'administration, à la fin de la séance.

19.2 DÉPÔT DE LA LISTE ACTUALISÉE DES POLITIQUES ET DES RÈGLEMENTS DU CÉGEP

La liste actualisée des politiques et des règlements du Cégep est déposée.

19.3 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 9 septembre 2019 au 1^{er} novembre 2019.

19.4 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 13 septembre 2019 au 4 novembre 2019.

Les membres du conseil d'administration sont ravis d'être informés du succès des finissantes du Cégep en Soins infirmiers qui se sont classées premières lors de l'examen de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec en mars 2019.

19-CA-95 PROPOSITION

M. Jean-Paul Gagné, appuyé par M. Stéphane Girard, propose une motion de félicitations pour souligner l'excellent travail de tous les enseignantes et les enseignants de Soins infirmiers et tous les membres du personnel impliqués dans la réussite des finissantes et des finissants de ce programme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration soulignent également la créativité de Mme Naomie Hadida, étudiante en Techniques d'orthèses visuelles, qui s'est rendue au Salon SILMO à Paris du 27 au 30 septembre 2019, un événement annuel mondial de l'optique, pour y présenter la monture qu'elle a créée dans le cadre du concours « Des montures plein la face » à l'automne 2018.

Enfin, ils se réjouissent également du succès du colloque « La diversité ethnoculturelle au

cégep : de l'inclusion à la réussite éducative », tenu le 18 octobre 2019, lequel a réuni plus de 120 acteurs de cégeps et d'universités. Ce colloque portait sur les enjeux que vivent les étudiants issus de la diversité ethnoculturelle et a permis de mieux comprendre la réalité de ces étudiants dans le but d'identifier les meilleures façons de faire pour faciliter leur intégration et permettre à tous d'avoir une chance égale et équitable de réussite et d'intégration au collégial.

21. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les procès-verbaux des rencontres suivantes sont déposés :

- Comité directeur, réunion ordinaire du 11 septembre 2019;
- Comité directeur, réunion extraordinaire du 22 octobre 2019;
- Commission des études du 10 septembre 2019;
- Comité d'audit du 27 mai 2019.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Stéphane Girard, appuyé par M. Guy Trudel, et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 26.

La prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le **19 février 2020**.



Jean-Raul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée